

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Cadre réservé à l'administration

Référence unique du mandat : FR07EAU465969I

TYPE DE CONTRAT : eau/assainissement

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Nantes Métropole à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Nantes Métropole.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER :

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

PAYS

IBAN (Identification internationale du compte - International Bank Account Number)

BIC (Code international d'identification de votre banque - Bank Identifier Code)

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER : Identifiant créancier SEPA

ICS : FR07EAU465969

NANTES MÉTROPOLE

RÉGIE DE L'EAU

44923 NANTES CEDEX 9

FRANCE

Type de paiement : récurrent/répétitif

Signé à (lieu) : _____ Le (date) : ____/____/____

Signature(s)

À retourner, accompagné d'un RIB, à :
NANTES MÉTROPOLE - RÉGIE DE L'EAU
44923 NANTES CEDEX 9

Pour plus d'informations,
n'hésitez pas à contacter

nos services au

02 40 18 88 00



LE PRÉLÈVEMENT
MENSUEL

Pour simplifier
le règlement
de vos factures
d'eau



NANTES MÉTROPOLE | RÉGIE DE L'EAU
44923 Nantes cedex 9 | Boulevard de Seattle
TÉL : 02 40 18 88 00
FAX : 02 40 18 88 66



À CONSERVER

Une solution simple et pratique

Le paiement de votre consommation d'eau est réparti sur un maximum de 10 prélèvements mensuels, d'un montant minimum de 5 €, et d'une facture de solde.

Le règlement de vos mensualités est directement prélevé sur votre compte bancaire.

Suite à la relève annuelle de votre compteur, vous recevrez une facture de solde. Si votre compteur n'est pas accessible, vous devez nous communiquer votre index dans les 15 jours suivants le dépôt de la carte T.



Attention

Si vous ne renvoyez pas la carte T, vous ne pourrez plus prétendre à la mensualisation.

- Si le solde facturé est d'un montant inférieur au total du montant des prélèvements déjà effectués, la Régie de l'Eau vous rembourse par virement bancaire sous 15 jours.
- S'il est supérieur, la différence est prélevée sur votre compte bancaire à la date prévue sur votre facture.

Si vous changez de compte bancaire en cours d'échéancier vous devrez prévenir nos services au :

02 40 18 88 00

La mise en place effective de votre mensualisation vous est confirmée par la communication de votre échéancier.

Tous les ans, le montant des échéances est réajusté en fonction de votre consommation. Le nouvel échéancier apparaît sur la facture de solde.

Vous pouvez annuler ce mode de paiement par simple appel auprès de nos services au :

02 40 18 88 00

Si vous optez pour ce mode de paiement, renvoyez-nous le coupon ci-joint, complété et signé. Toutes les informations demandées doivent être renseignées, notamment le numéro complet de votre compte bancaire figurant sur le RIB fourni par votre banque.

Merci de retourner votre demande à :

**Nantes Métropole
Régie de l'eau
44923 NANTES CEDEX 9**



Attention

Deux rejets de prélèvement, sur l'échéancier en cours, entraînent la résiliation des prélèvements mensuels. Vous devrez alors redemander la mensualisation après la réception de votre facture. En cas de problème identique sur l'échéancier suivant, la mensualisation ne vous sera plus accessible et ce de manière définitive.



ABONNEMENT - A07

Demande de prélèvement mensuel

À TRANSMETTRE
À LA RÉGIE DE L'EAU

SITE :

DEMANDE DE MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT MENSUEL

Numéro de contrat

Adresse du logement : n°

Rue

N° appartement Code postal

Ville

Nom(s) et prénom(s) de l'abonné :

Nombre de personnes dans le logement :

Tél.

Courriel



Attention

Remplissez soigneusement le mandat SEPA au dos (en majuscules, un caractère par case) et joignez un RIB

Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Rappel : en signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par Nantes Métropole. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Nantes Métropole.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ces droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.